

**DÉCISION SUR L'OBSERVATOIRE AFRICAIN POUR LA
SCIENCE, LA TECHNOLOGIE ET L'INNOVATION (AOSTI)**

Doc. EX.CL/839(XXV)

La Conférence,

1. **PREND NOTE** du rapport et des recommandations de la Session extraordinaire de la Conférence des ministres de l'Union africaine en charge de la Science et de la Technologie (AMCOST V), qui s'est tenue du 16 au 18 avril 2014 à Brazzaville (République du Congo);
2. **RAPPELLE**
 - (i) la Décision de la Conférence Assembly/AU/Dec.452(XX) sur la création de l'Observatoire africain de la science, de la technologie et de l'innovation en République de Guinée Equatoriale;
 - (ii) la Décision de la Conférence Assembly/AU/Dec.235(XII) sur la proposition du Gouvernement de la République de Guinée Equatoriale d'abriter l'Observatoire africain pour la science, la technologie et l'innovation ;
3. **PREN NOTE** du projet de Statut de l'Observatoire africain pour la science, la technologie et l'innovation (AOSTI) et **INVITE** la Commission à le soumettre au Comité technique spécialisé sur la Justice et les questions judiciaires, pour examen et recommandations appropriées ;
4. **INVITE** les États membres et les partenaires au développement à fournir l'appui technique et financier nécessaires au maintien de l'AOSTI;
5. **EXPRIME SA GRATITUDE** à la République de Guinée Equatoriale d'accueillir l'AOSTI à Malabo et de le financer.

2014

Decision on African Observatory for Science, Technology and Innovation (Aosti) Doc. Ex.CI/839(Xxv)

The Assembly

The Assembly

<http://archives.au.int/handle/123456789/162>

Downloaded from African Union Common Repository